

Rassembler - Proposer - Agir

POUR  
L'ENSEIGNEMENT  
PROFESSIONNEL  
PUBLIC

n° 98

Mai 2017

**SNUEP**  
F.S.U.

SYNDICAT NATIONAL UNITAIRE DE L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL



**Syndicalisation  
aux tarifs 2016  
C'est le moment !**

**Valoriser l'enseignement professionnel,  
c'est renforcer la voie scolaire publique !**

## C'est quoi une meilleure assurance pour les enseignants ?



- 32... 33... c'est bon ils sont tous là... Et entiers.

- J'ai un collègue qui en a perdu un une fois...

Ils l'ont retrouvé mais je te dis pas, les parents ont porté plainte.  
Là, t'es content d'être à la MAIF.

- Pourquoi ?

- Ben, ils connaissent bien notre quotidien et dans ce genre de cas, ils t'aident. Aussi bien juridiquement que moralement.

- C'est sûr quand ça t'arrive, pour le coup, c'est toi qui dois être perdu.



Offre Métiers de l'Éducation : **39€** par an.

L'offre Métiers de l'Éducation couvre vos risques professionnels. Elle garantit vos responsabilités, vos droits, vos dommages corporels en cas d'agression, d'accident, de mise en cause. Vous bénéficiez en plus du soutien de proximité de notre partenaire, les **Autonomes de Solidarité Laïques**.  
Pour plus d'informations : [maif.fr/offreeducation](http://maif.fr/offreeducation). **On a tout à gagner à se faire confiance.**



assureur militant

## SOMMAIRE

- 3 **Edito**  
> Tou-tes ensemble, combattre la régression sociale !
- 4 **Entretien militant**  
> Un congrès pour préparer l'action !
- 5 **Entretien**  
> Laurent Del Gatto : du bac pro ELEEC au bac pro MELEC
- 6 **Questions éducatives**  
> Une circulaire de rentrée aux relents de fin de mandat  
> Filières industrielles et travaux des CPC
- 7 **Carrières et métiers**  
> Affectation des stagiaires  
> Non-titulaires : recrutement, rémunération, formation...
- 8>9 **Vie syndicale**  
> Ensemble, développons le SNUEP-FSU  
> Pourquoi adhérer au SNUEP-FSU
- 10>11 **Questions éducatives**  
> Formation des stagiaires  
> Conservation des notes au prétexte de la lutte contre le décrochage
- 12 **Grand angle**  
> 2016 : où en est-on dans les prisons ?  
> Madagascar 1947 : insurrection et massacres  
> Inauguration du 1<sup>er</sup> centre culturel tzigane  
> Pour nos exigences sociales, contre l'extrême droite  
> Plainte contre l'État pour discrimination raciale
- 13 **Carrières et métiers**  
> Décrochage scolaire  
> Nouvelle circulaire Érea
- 14 **Prélèvement**
- 14 **Contact académiques**
- 15 **Bulletin d'adhésion**



Secrétariat national : Axel Benoist, Bérénice Courtin, Franck Féras, Sigrid Gérardin, Stéphane Leroy et Françoise Lours.

## TOU-TES ENSEMBLE, COMBATTRE LA RÉGRESSION SOCIALE !

Les gouvernements qui se sont succédés portent une lourde responsabilité sur la physionomie du second tour des présidentielles. Les politiques d'austérité, le démantèlement des services publics, la casse des droits sociaux, le mépris de la démocratie ont tous contribué à faire exploser la précarité et à nourrir la désespérance. Ces politiques, menées à contre-courant des besoins sociaux et des enjeux environnementaux, ont placé beaucoup de citoyen-nes devant un choix difficile : d'un côté un programme nationaliste, xénophobe, raciste, sexiste et, de l'autre, une libéralisation économique à outrance et un renforcement des mesures anti-sociales déjà à l'œuvre.

Si les votes ont porté E. Macron aux plus hautes fonctions de l'État, pour beaucoup, cela ne constitue pas un vote d'adhésion et ne lui octroie aucun blanc-seing. Son projet d'ubérisation de la société et le programme libéral sur lequel il s'appuie sont explicites : casse des droits sociaux, renforcement des politiques d'austérité, suppression de 120 000 postes dans la Fonction publique, salaire au mérite, journée de carence pour les fonctionnaires, aggravation de la loi Travail avant cet été... en légiférant par ordonnances ! Ces choix politiques auront des conséquences dramatiques sur les salarié-es, les retraité-es et les chômeurs-euses dont les droits sont rognés année après année.

Concernant l'éducation, la plupart des mesures envisagées vont à l'encontre de ce que nous défendons et c'est notamment l'EPP qui est visé : l'apprentissage est considéré comme l'outil de formation professionnelle pour tou-tes les jeunes. E. Macron préconise sa multiplication dans tous les LP, la mise en œuvre d'une période de pré-apprentissage, le mixage des publics et des parcours ; et pour pallier les difficultés de poursuite d'études : une licence par apprentissage ! Ces mesures s'accompagnent d'un chantage clair : ne pas mettre en œuvre ces dispositifs aboutira au retrait de la part barème de la taxe d'apprentissage.

Face à ces attaques majeures contre l'EPP dont les conséquences sur nos pratiques, nos missions et nos conditions de travail seront inévitables, se syndiquer est le premier acte pour renforcer l'outil syndical et lutter contre ces mesures libérales qui de fait vont exclure une partie des élèves du service public d'éducation. Le SNUEP-FSU mettra tout en œuvre pour construire et organiser les mobilisations massives et unitaires indispensables pour contrer ce démantèlement organisé de l'enseignement professionnel public sous statut scolaire.

**Dès aujourd'hui, face à cette nouvelle dévalorisation de l'enseignement professionnel, adhérez, réadhérez et faites adhérer au SNUEP-FSU.**

**SNUEP**  
F.S.U.

Pour l'enseignement  
professionnel public  
Mai 2017 n° 98

38 rue Eugène Oudiné, 75013 PARIS - Tél. : 01 45 65 02 56 - Courriel : [snuep.national@wanadoo.fr](mailto:snuep.national@wanadoo.fr) - Site : [www.snuep.fr](http://www.snuep.fr)  
Directrice de la publication : Isabelle Lauffenburger ; Collaboratif : Frédéric Allègre, Patrick Bernard, Marie-Caroline Guérin, Thierry Monnayé ;  
Photos : M-C. Guérin, Isabelle Lauffenburger, Robin Taylor, Lorène Toussaint ; Imprimerie : Compedit Beauregard, ZI Beauregard, BP 39 - 61600  
La Ferté Macé ; PAO : Studio Sevillanes ; Régie publicitaire : Com D'Habitude Publicité, Tél. : 05 55 24 14 03 - [clotilde.poitevin@comdhabitude.fr](mailto:clotilde.poitevin@comdhabitude.fr) ;  
N° CP : 1218 S 05844 - ISSN : 1762-2808 - 1 € ; Encarts : supplément n° 1 au n° 98 ; supplément n° 2 au n° 98.

## UN CONGRÈS POUR PRÉPARER L'ACTION !

# Paroles de militant-es

**Le SNUEP-FSU a tenu son congrès national à Bourges, du 27 au 31 mars. Près de 130 délégué-es se sont retrouvés pour avancer dans la construction des mandats et des alternatives à opposer à la politique de démantèlement de l'EPP. À cette occasion, nous avons échangé avec quelques délégué-es ou participant-es à un congrès SNUEP pour la première fois et les avons interrogés sur leur motivation à militer au SNUEP-FSU.**

### Lorène Toussaint PLP Arts appliqués, Nancy-Metz

M e syndiquer, c'était d'abord le besoin d'avoir quelqu'un pour m'épauler dans mes démarches administratives et m'expliquer le bagage incontournable de l'enseignant-e en LP. Ensuite est venu le sentiment d'avoir des choses à dire et à faire entendre. Même si, lycéenne, j'ai pu participer à l'organisation de manifestations, je ne souhaite pas prendre trop de responsabilités au sein de ma section académique. En devenant permanencière au siège national, j'ai trouvé un réel accueil et je souhaite m'investir davantage en mettant mes compétences à profit, notamment graphiques, au service du SNUEP-FSU.

Je n'étais pas déléguée au congrès, mais en tant que membre de l'organisation, j'ai pu assister aux débats et je dois avouer qu'il y avait des moments où je brûlais d'intervenir... Raison de plus pour m'investir davantage à l'avenir. Dans tous les cas, cette approche m'a permis de comprendre ce qu'il se passait de l'autre côté du miroir et le terrier du lapin blanc mérite de s'y intéresser de plus près... ■



### Paul Lebouc PLP Lettres-Histoire, Créteil

J'ai connu la FSU dans le cadre d'inter-syndicales à l'époque où j'étais étudiant et me retrouvais souvent dans ses prises de position. C'est pourquoi j'ai adhéré au SNUEP-FSU en entrant dans la vie professionnelle. J'ai commencé le militantisme à l'âge de 15 ans auprès de l'UNL. Étudiant, j'ai milité au sein de Sud étudiant. Depuis janvier, je participe au bureau académique et c'est un moment d'échanges que j'apprécie particulièrement. C'était mon premier congrès national au sein du SNUEP-FSU. J'aurais apprécié parfois que l'on puisse davantage approfondir le débat sur certains enjeux de société sur lesquels il n'y avait pas unanimité. Dans ce congrès, j'ai attaché une importance particulière au mandat sur les heures supplémentaires. Dans la société actuelle il m'apparaît important de se questionner sur la nocivité de ces dernières. De mon point de vue, le temps de travail est une des questions essentielles dans le conflit idéologique entre libéraux et antilibéraux. ■



### Rafikha Bettayeb PLP Maths-Sciences, Versailles

J'ai commencé à m'engager au plan local dans le foyer socio-éducatif de mon lycée puis sur une liste au CA. Mon adhésion à une organisation syndicale s'est faite naturellement. Mon choix s'est porté sur le SNUEP-FSU car c'est une organisation qui n'est pas dans l'opposition systématique mais qui est force de proposition. Je pense aussi que le SNUEP est le syndicat le plus efficace pour mener à bien les luttes propres au LP car spécifique à ce dernier. Enfin au SNUEP-FSU toutes les militant-es sont sur le terrain. Il faut avoir les pieds dans le quotidien réel pour faire avancer les choses ! J'ai décidé de prendre des responsabilités au niveau académique, ce qui permet d'agir pour la défense des collègues dans les instances. J'espère aussi faire grossir la section académique afin de porter haut les mandats que nous souhaitons défendre. Au congrès national, j'ai découvert une atmosphère de fraternité. Les débats menés étaient très enrichissants et les échanges se sont déroulés dans le respect mutuel des congressistes. Ce moment a été non seulement l'occasion de faire évoluer nos mandats afin d'être beaucoup plus forts pour défendre une société humaniste, solidaire et égalitaire mais il a permis également de renouveler nos instances en laissant la place à une nouvelle génération de militant-es. ■



► Propos recueillis par Isabelle Lauffenburger

C'est avec beaucoup d'émotion que le SNUEP-FSU a appris le décès brutal de Luc Douillard le 12 avril dernier, adhérent du SNUEP-FSU et militant syndicaliste de longue date investi dans de nombreuses batailles.

Certain-es militant-es du SNUEP-FSU le connaissent pour ses combats menés avec Neuf et Attac, mais surtout pour sa lutte sans relâche à faire connaître le programme du Conseil National de la Résistance. C'est notamment grâce à son action que Les Jours heureux ne sont pas tombés dans l'oubli.

Le SNUEP-FSU était en accord total avec une des dernières batailles de Luc, contre les violences policières et leurs conséquences dramatiques.

Les militant-es du SNUEP-FSU présentent toutes leurs condoléances, les plus sincères, à sa famille et à ses proches.

1. Nantes est une fête.

► Laurent Del Gatto  
PLP Électrotechnique  
Académie de Toulouse

## Du bac pro ELEEC au bac pro MELEC

# Difficultés de mise en place, perte de travail collectif et supports de suivis imposés



**Le bac pro ELEEC<sup>1</sup> rénové entre en application cette année sous l'intitulé de MELEC<sup>2</sup>. Au-delà de ce changement, quelles sont les principales évolutions de contenus ?**

Cette rénovation devait revaloriser le diplôme par des contenus plus attrayants et coller au développement des nouvelles technologies des divers secteurs liés à l'électricité. Cette évolution propose aussi plus de latitude. Seuls 2 secteurs d'activités sont imposés sur les 6. Le 3<sup>e</sup> est au choix de l'équipe pédagogique en fonction de l'offre d'emploi locale parmi les 4 restants.

Les contenus enseignés ont été allégés et on ne parle plus de savoirs. Les élèves doivent désormais acquérir 13 compétences professionnelles à l'aide de tâches regroupées dans 5 activités assez identiques au précédent diplôme. Toutes ces compétences doivent être validées dans chacun des 3 secteurs d'activités. Chaque fin de semestre, un bilan intermédiaire doit être réalisé avec chaque élève afin de le situer dans sa formation et dans les compétences.

**Ce diplôme peut-il être revalorisé avec ces évolutions ?**

Certaines évolutions de contenus et l'ajout d'un aspect « connecté » au diplôme auraient pu le rapprocher de la réalité des futur-es électricien-nes, mais par manque de moyens nous changeons peu nos pratiques. Ainsi, la domotique sur laquelle on nous demande de nous

appuyer est très chère et difficile à mettre en place.

Sur l'évaluation, l'apparition de l'expression « CCF continué » montre le rabaissement du diplôme, confirmé par notre IEN dès la 1<sup>re</sup> réunion d'information : l'élève ne peut pas échouer. Il devra repasser les compétences non acquises tant qu'il n'aura pas réussi. Et si l'élève ne valide pas ses compétences, la faute en incombe à l'enseignant-e !

**Si l'élève ne valide pas ses compétences, la faute en incombe à l'enseignant-e !**

Or, pour recruter, les entreprises vont continuer à regarder les notes ou les mentions obtenues à l'examen, voire les capacités constatées

en entreprise, mais pas les compétences validées « au fil de l'eau » (sic). Et pour le jury d'examen, c'est bien une note liée à l'acquisition des compétences qu'il faudra communiquer. Aucune grille de correspondance n'est encore établie à ce jour, que ce soit pour le bac pro ou le BEP...

**Quelles sont les difficultés nouvelles pour la certification de ce diplôme ?**

Confronté-es à cette évaluation par compétences mal encadrée, les enseignant-es sont parti-es dans diverses directions. Après les trop brèves explications données par le référentiel, puis par les repères pour la formation, seul un tableur donnant un exemple d'évaluation sur une séquence a été délivré. Les IEN devaient ensuite former les enseignant-es dans chaque académie. Dans la mienne, nous n'avons eu

que 2 journées de formation, en mai 2016 avec la présentation du référentiel et en janvier 2017 sur l'application Cpro STI. Cette application (160 € par an), obligatoire, centralise nationalement la saisie des compétences de chaque élève et son futur livret. Aucune autre formation concernant son utilisation n'a été proposée, bien que l'usage en soit complexe. De juin 2016 à janvier 2017, nous avons été nombreux/euses à proposer des solutions gratuites. Aucune n'a été retenue par les IEN. La conception de CPro par l'un d'entre eux en serait-il la cause ?

L'enseignant-e est maintenant confronté-e à une double évaluation et donc à une surcharge de travail. Il/elle doit, outre sa préparation, créer pour chaque activité un scénario d'évaluation sur Cpro qu'il devra compléter à la volée, pendant la séance, et convertir le tout en notes à saisir sur Pronote. ■

1. Électrotechnique, énergie, équipements communicants.
2. Métiers de l'électricité et de ses environnements connectés.

► Propos recueillis par Franck Féras

### 6 secteurs d'activités

- dont 2 obligatoires : industrie ; bâtiments résidentiels, tertiaires, industriels.
- 1 au choix parmi : infrastructures ; quartiers ; systèmes énergétiques autonomes et embarqués ; réseaux.

# Une circulaire de rentrée aux relents de fin de mandat

La circulaire de rentrée 2017 a des allures d'autosatisfécit sur la « Refondation de l'École » menée pendant ces 5 dernières années et n'ose finalement que peu de préconisations. On y perçoit que tout ce qui y est écrit pourrait bien être revisité, voire contredit par les successeurs...

L'enseignement professionnel sous statut scolaire y est encore réduit à la portion congrue, les points spécifiques le concernant ne représentant guère que 2 des 24 pages totales. De plus, la circulaire évoque avant tout la reconduction de certains dispositifs qui n'ont plus rien de nouveau. Ainsi préconise-t-elle la poursuite de la dynamique des campus des métiers et des qualifications sans qu'aucun bilan de leur mise en place n'ait jamais été dressé. De même, les « nouveautés » liées

à la circulaire 2016 (orientation des élèves jusqu'en octobre, jumelages collège/LP ou CFA, journées d'intégration, préparation à la 1<sup>re</sup> PFMP...) sont reconduites, sans que leur impact sur les conditions d'études des élèves et de travail des enseignant-es n'ait été mesuré.

Les 3 points les plus nouveaux sont finalement assez contestables. L'annonce réitérée de 500 « nouvelles » formations ne tient pas la route face aux constats du terrain, à la lecture des cartes de formations. L'expérimentation pour une admission de droit dans les filières STS de tou-tes les élèves ayant obtenu un bac pro est à la fois limitée géographiquement et tronquée par la non-ouverture de places

supplémentaires dans ces STS. Enfin, la circulaire annonce une extension de la possibilité de conservation des notes de bac pour les redoublant-es, y compris quand ils/elles changent de filière. Les décrets pondus à la va vite sur ce point ont été faits en dépit du bon sens. Le SNUEP-FSU les a très largement contestés au Conseil Supérieur de l'Éducation<sup>1</sup>.

Une nouvelle fois, la lecture de cette circulaire nous permet d'affirmer que ce ne sont pas de pansements sur une jambe de bois dont l'enseignement professionnel a besoin. Le revaloriser est une exigence sociale. ■

Franck Féras

1. Cf. article page 11.

## FILIÈRES INDUSTRIELLES ET TRAVAUX DES CPC

# Mieux cerner les enjeux sans réduire les possibilités

Entre 2014 et 2015, le cabinet Sémaphores a mené une étude pour le compte de la Dgesco. Celle-ci visait à analyser les enjeux de 13 filières industrielles jugées « stratégiques » par le gouvernement français pour relancer l'économie et les compétences développées dans les diplômes professionnels. Cette étude s'est appuyée sur une analyse des contrats stratégiques de filières<sup>1</sup>, l'examen d'une série de référentiels de diplômes professionnels, les comptes-rendus des réunions des CPC de 2010 à 2013 et une série d'entretiens avec les personnes engagées dans les travaux de rénovation des diplômes.

D'après Sémaphores, l'étude permet de constater qu'au moment de la conception des diplômes professionnels, la prise en compte des enjeux des filières industrielles

est rare. Ceci s'expliquerait par de multiples raisons, notamment la difficulté de rapprocher les travaux des filières des travaux des CPC. C'est pourquoi sont formulées plusieurs préconisations comme mener les travaux des CPC en lien avec les travaux des contrats stratégiques, permettre une implication des président-es de CPC aux travaux de filière ou encore s'assurer de la représentativité des participant-es des CPC.

Pour le SNUEP-FSU, si le dialogue avec les représentant-es des filières industrielles peut être utile pour enrichir les travaux des CPC, il ne doit en aucun cas déboucher sur une vision étriquée de la relation

emploi-formation et encore moins permettre au Conseil national de l'industrie<sup>2</sup> de piloter les travaux des CPC. ■

Jérôme Dammerey

1. CSF. Cf. exemples de contrats stratégiques de filières : [www.economie.gouv.fr/nouvelle-strategie-de-filieres-industrielles](http://www.economie.gouv.fr/nouvelle-strategie-de-filieres-industrielles)  
2. [www.entreprises.gouv.fr/conseil-national-industrie/cni](http://www.entreprises.gouv.fr/conseil-national-industrie/cni)



## AFFECTATION DES STAGIAIRES

## Réussir son entrée dans le métier

La note de service fixant les règles d'affectation des stagiaires pour la rentrée 2017 est parue au BO n° 15 du 13 avril. Les lauréat-es des concours 2017 et ceux ou celles placés-es en report de stage doivent saisir des vœux sur le site SIAL **du 2 mai au 2 juin 2017 à midi**. Les lauréat-es des concours réservés, des concours externes et inscrit-es en M1 ou justifiant d'un an et demi sur les trois dernières années d'équivalent temps plein de l'exercice de la discipline de recrutement du corps d'accueil seront maintenu-es dans leur académie d'origine. Les autres seront affecté-es selon un barème prenant en compte le classement au concours ainsi que la situation familiale et personnelle. Cette année encore, le ministère refuse de communiquer les capacités d'accueil des académies, ce qui oblige les candidat-es à choisir à l'aveugle. Le SNUEP-FSU demande, pour l'année de stage, le maintien de toutes les lauréat-es dans leur académie d'inscription, sauf demande expresse d'af-

fectation dans une autre académie.

Les résultats d'affectation en académie sont prévus entre le 30 juin et le 10 juillet selon les disciplines. Si une demande de révision d'affectation est ensuite possible en cas de non-satisfaction ou de situation problématique, le ministère refuse toujours la tenue d'un groupe de travail spécifique. La situation déclarée lors de l'inscription sur SIAL et l'envoi des pièces justificatives sont donc essentiels.

En adhérant au SNUEP-FSU, vous pourrez bénéficier de conseils et d'un accompagnement pour cette phase d'affectation mais aussi tout au long de l'année scolaire prochaine qui sera dense avec des opérations administratives inévitables et complexes (reclassement, mu-



tations inter et intra) parallèlement à la validation de votre stage. ■

Mathieu Lardier

Pour toute question, contactez le SNUEP-FSU : [capn@snupe.fr](mailto:capn@snupe.fr)  
Pour plus d'informations, consultez le site internet (Carrières/onglet Stagiaires).  
Téléchargez et renvoyez-nous la fiche de suivi individuel !

## NON-TITULAIRES

## Recrutement, rémunération, formation...

La circulaire portant sur les conditions de recrutement et d'emploi des personnels d'enseignement, d'éducation et d'orientation non-titulaires a enfin été publiée le 20 mars 2017. Sans attendre cette tardive clarification du décret du 29 août 2016, applicable au 1<sup>er</sup> septembre 2016, de nombreux rectorats avaient mis en œuvre leur propre interprétation, parfois au détriment des personnels, notamment sur la question des rémunérations. Les Comités techniques académiques eux-mêmes n'ont pas été consultés, bien que cela soit prévu par le décret.

Ce décret définissait les conditions de recrutement, mais il manquait des précisions importantes : contrats, rémunération,

modalités de formation, de tutorat, d'évaluation, d'accès au CDI, portabilité du CDI. Le SNUEP-FSU regrette des carences qui subsistent : la circulaire ne fournit qu'une grille de rémunération indicative et surtout les conditions d'évolution de la rémunération sont laissées aux négociations académiques.

Par ailleurs, cette circulaire énonce un certain nombre de conseils aux rectorats sur lesquels il peut être intéressant de s'appuyer pour la défense des non-titulaires. Par exemple, il est préconisé de nommer les personnels qui pourront prétendre à court terme à un CDI sur des besoins permanents pour ne pas faire barrage à l'obtention du

CDI. La possibilité d'un recrutement à l'année sur zone académique ou infra-académique avec un établissement de rattachement, à l'instar des TZR, est suggérée. Concernant le droit à mobilité, les rectorats sont incités à informer les non-titulaires sur le congé de mobilité pour ne pas perdre le bénéfice de leur CDI, s'ils ne peuvent en bénéficier dans une autre académie.

Les règles du reclassement dans les deux nouvelles catégories sont définies dans la dernière partie. Elles précisent notamment que ce reclassement ne peut occasionner une baisse de rémunération et que **les contractuel-les de l'enseignement professionnel relèvent toutes de la 1<sup>re</sup> catégorie**. Cela permettra de corriger les erreurs commises par certains rectorats ! ■

Bérénice Courtin

LES CONDITIONS D'ÉVOLUTION DE LA RÉMUNÉRATION SONT LAISSÉES AUX NÉGOCIATIONS ACADÉMIQUES

# ENSEMBLE, DÉVELOPPONS LE SNUEP-FSU ADHÉREZ ! RÉADHÉREZ !

Après une quinzaine d'années d'existence, le SNUEP-FSU est devenu une force incontournable pour défendre les LP, SEP, ÉREA, SEGPA et leurs personnels grâce à ses militant-es et au soutien de ses adhérent-es et sympathisant-es.

Le SNUEP-FSU, syndicat indépendant, s'est opposé aux diverses politiques des gouvernements successifs qui ont continué à vouloir développer l'apprentissage au lieu de réellement investir dans la formation professionnelle initiale sous statut scolaire. Dans les mois et années à venir, il continuera à promouvoir celle-ci en dénonçant sa mise en concurrence avec l'apprentissage.

Déterminé à faire entendre la voix de ses personnels, le SNUEP-FSU développe un syndicalisme de lutte et de transformation sociale progressiste. Un syndicalisme de proposition qui participe aux audiences et groupes de travail ministériels. Un syndicalisme qui s'efforce de construire les mobilisations nécessaires et les actions appropriées pour faire avancer les revendications des PLP et CPE. Un syndicalisme qui œuvre à la mise en place d'un front syndical le plus large possible. Les mandats du SNUEP-FSU sont élaborés collectivement en recherchant constamment à être une force de résistance, de proposition et de progrès.

Rejoindre le SNUEP donc la FSU, c'est rejoindre les dizaines de milliers de collègues du primaire, du secondaire et du supérieur de la Fonction publique. C'est renforcer le combat unitaire

indispensable pour obtenir la satisfaction de nos revendications.

Le SNUEP-FSU est un syndicat dynamique et rassembleur, à l'écoute de la profession et au plus proche du terrain. C'est un syndicat démocratique qui n'a jamais renié ses mandats. Le syndicat, c'est vous ! Plus nous serons nombreux/euses et combatifs/ives et plus nous serons forts pour porter l'ensemble de nos revendications. C'est collectivement que nous les ferons avancer.

**Le SNUEP-FSU ouvre sa période de présyndicalisation en espérant obtenir le renouvellement de votre confiance ;** les seules ressources de notre syndicat sont vos cotisations. Le SNUEP-FSU a aussi besoin de militant-es pour fonctionner : n'hésitez pas à contacter votre section académique.

**Renforcez le SNUEP-FSU :  
Syndiquez-vous et syndiquez vos collègues !**



© L. Toussaint

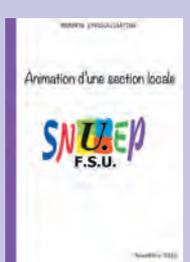
## Bien terminer l'année pour bien préparer la prochaine rentrée syndicale

Si pour l'administration la prochaine rentrée se prépare dès le mois de janvier (structures, postes, DHG), celle-ci doit aussi être préparée par le syndicat, à tous les niveaux. Au sein de l'établissement, il faut assurer la campagne de pré-syndicalisation, cruciale pour nous. En effet, c'est au contact direct des collègues que l'on fait adhérer et réadhérer. Pour cela, les sections locales doivent se faire communiquer par la section académique les résultats du mouvement pour pouvoir accueillir les arrivant-es (adhérent-es ou non) pour faire connaître le syndicat et ses représentant-es. Il peut aussi être né-

cessaire d'organiser une ultime réunion syndicale afin de faire un bilan de l'année écoulée, un bilan aussi des conseils d'enseignement et des répartitions de service.

**Vous souhaitez mettre en place une section SNUEP-FSU dans votre établissement ?**

**Demandez-nous le guide « Animation d'une section locale » et prenez contact avec votre section académique !**



Au niveau académique, le suivi du mouvement intra y compris des TZR, en lien avec les commissaires paritaires, revêt lui aussi un caractère très important, tout comme l'affectation plus tardive des non-titulaires. Il permet notamment de mettre à jour le réseau des sections locales. Un contact spécifique doit être mis en place pour les lauréat-es aux concours afin de leur présenter le SNUEP-FSU et les démarches qui les attendent. Le dernier bureau académique doit programmer les stages, répartir les décharges, le travail entre les militant-es et prévoir l'accueil des stagiaires à la rentrée fin août. ■

# POURQUOI ADHÉRER AU SNUEP-FSU ?



## Le SNUEP-FSU est :

- Le syndicat des personnels d'enseignement et d'éducation de la voie professionnelle dans la FSU, 1<sup>re</sup> fédération de l'EN.
- Un syndicat de luttes et de transformation sociale progressiste qui défend nos revendications professionnelles.
- Le syndicat spécifique des LP, SEP, ÉREA, et SEGPA publics pour que nos préoccupations ne soient pas noyées parmi celles des autres catégories d'enseignant-es.
- Un syndicat de revendications et de propositions, ni dans l'accompagnement des réformes, ni dans l'opposition systématique. Nous ne confondons pas contestation et immobilisme.

## Nos mandats de défense de l'enseignement professionnel

- Toujours contre le bac pro en 3 ans qui, sous couvert d'égalité entre les bacs des 3 voies, a amputé d'une année la for-

mation dans le seul but de supprimer 25 % des postes de PLP.

- Pour l'arrêt immédiat des fermetures de sections GA et la remise à plat totale de la filière du tertiaire administratif de niveau IV.
- Contre toute fusion forcée de bacs pros. Malgré le bilan négatif du bac pro GA, le ministère poursuit les fusions alors qu'elles coupent les bacs pros des réalités professionnelles et dévalorisent les diplômés.
- Pour la fin du tout CCF. Nous nous sommes battu-es contre la généralisation des CCF et avons obtenu le retour à des épreuves ponctuelles dans plusieurs disciplines et leur suppression en 2<sup>nd</sup>e pro.
- Pour conserver les LP dans l'éducation prioritaire.

## Notre fonctionnement démocratique et collectif

- Aucun-e responsable du SNUEP-FSU n'est un-e permanent-e syndical-e, totalement déchargé-e. Tous et toutes assurent un service conséquent devant élèves.
- Le SNUEP-FSU participe pleinement à la vie fédérale de la FSU avec laquelle il peut siéger dans les différentes instances représentatives ministérielles, académiques ou régionales pour représenter l'enseigne-

## JE SUIS RETRAITÉ-E : Je me syndique !

Régulièrement est distillée l'idée que les retraité-es seraient des « nanti-es », des « privilégié-es », dans le seul but de justifier de nouvelles régressions. Être syndiqué-e retraité-e aujourd'hui, c'est défendre ses conditions de vie, garantir son pouvoir d'achat et une protection sociale qui réponde à nos besoins.

Les retraité-es des syndicats de la FSU sont organisé-es en sections fédérales aux niveaux national et départemental. Dans la FSU ils participent activement à diverses réunions et instances comme le CDFD<sup>1</sup>, le CFR<sup>2</sup>. Par l'affiliation de leur syndicat à la FGR-FP<sup>3</sup>, ils/elles améliorent les conditions d'un rapport de forces, seul à même de faire aboutir leurs revendications. Pour cela, il est indispensable de renforcer la syndicalisation des retraité-es.

**Nouvellement retraité-e, je poursuivrai mon adhésion syndicale au SNUEP-FSU et je serai membre de la SFR<sup>4</sup> de mon département !**

1. Conseil délibératif fédéral départemental.
2. Conseil fédéral régional.
3. Fédération générale des retraité-es de la Fonction publique.
4. Section fédérale des retraité-es.

ment professionnel public, ses personnels mais aussi les élèves.

## Nos valeurs

- Ne pas transiger avec la laïcité qui est le socle de la République et qui permet de vivre ensemble toutes et tous dans le respect de l'identité de chacun-e, et de sa liberté de conscience.
- Lutter contre toutes les discriminations. Nous ne nous résignons pas aux inégalités. Nous combattons l'antisémitisme et toutes les formes de racismes, le sexisme, l'homophobie. Nous refusons toute remise en cause des droits des femmes à l'égalité. ■

## SE SYNDIQUER, ÇA VAUT LE COÛT ?

66 % de votre cotisation est déductible des impôts, voire 100 % si frais réels. Si vous êtes non-imposable, votre cotisation vous permet d'obtenir un crédit d'impôt de 66 %. L'adhésion, inférieure à la plupart des autres syndicats, revient à environ **3 euros par mois** pour un stagiaire, moins de **5 euros** pour un PLP échelon 8, moins de **7 euros** pour un hors-classe 6<sup>e</sup> échelon.

## NON-TITULAIRES : SE SYNDIQUER EST INDISPENSABLE !

- Pour connaître et défendre vos droits individuels et collectifs.
- Pour améliorer vos conditions d'emploi et de rémunérations.
- Pour dénoncer et mettre fin à la précarité.
- Pour la mise en place d'un plan de titularisation des contractuel-les.

FORMATION DES STAGIAIRES

# Le compte n'y est toujours pas !



© L. Toussaint

Le quinquennat qui se termine a été marqué par un retour à une politique de formation des enseignant-es illustrée notamment par la mise en place des ESPÉ. De nombreux rapports sont parus pour faire le bilan de cette réforme mais, trop souvent, ils occultaient la question de la formation des professeur-es de lycée professionnel, tout en reconnaissant le manque de candidat-es et de cursus de formation dédiés. C'est afin de dresser un bilan précis et de connaître les attentes de nos collègues que le SNUEP-FSU a décidé de s'adresser à ses adhérent-es stagiaires à travers une enquête. 79 % des stagiaires nous ayant répondu ont obtenu le concours externe (12 % l'interne et 9 % l'examen réservé). Les réponses proviennent à la fois de stagiaires des disciplines professionnelles (59 %) et générales (41 %).

### Une préparation au concours toujours insuffisante

78 % des stagiaires ayant répondu ne sont pas titulaires d'un master MEEF<sup>1</sup>. Deux explications à ce chiffre élevé : la première est la dispense d'obligation du Master pour certaines disciplines de la voie professionnelle, la deuxième est que certain-es lauréat-es sont titulaires d'un master disciplinaire.

Parmi le panel, 74 % ont préparé le concours seul-es, dont 9 % en occupant en même temps un poste de contractuel-le. Alors que le ministère affiche une prétendue volonté de résorber la précarité, il ne dédie

pas de moyens suffisants pour faire réussir au concours les contractuel-les PLP.

Le SNUEP-FSU continue de militer pour la mise en place d'une politique de pré-recrutement pour former au mieux les futur-es enseignant-es de la voie professionnelle.

### Revoir les contenus de la formation

92 % des stagiaires ont accès à une formation. Dans la plupart des cas, celle-ci se déroule en ESPÉ deux jours par semaine. Mais là où le bât blesse c'est quand on aborde la question du contenu. Les critiques sont nombreuses et diverses : dans certaines disciplines « rares », nos collègues regrettent l'absence d'une formation spécifique. Certain-es ont le sentiment de perdre leur temps avec des formations trop théoriques



et peu en prise avec leur quotidien d'enseignant-e. D'autres regrettent une surcharge de travail générée par ces formations. Dans l'ensemble, ils/elles jugent que la formation proposée n'est pas adaptée à leurs attentes. Ils/elles la souhaiteraient donc moins théorique et plus axée sur le terrain avec des temps d'échanges entre

### Examen réservé : toujours insatisfaisant

Le printemps est là et avec lui la saison des concours ! Les examens réservés ont déjà rendu leur verdict. Malgré des résultats en amélioration, les concours « Sauvadet » peinent encore à faire le plein. Sur 785 postes ouverts (11 % de moins qu'en 2016), près de 45 % n'ont pas été pourvus (351). Le SNUEP-FSU ne s'en satisfait pas et demande la mise en place d'un plan d'accompagnement des non-titulaires pour la préparation des concours.

pairs et stagiaires, avec des travaux en groupe de conception de cours, avec de l'analyse de pratique professionnelle et plus de didactique.

Le SNUEP-FSU revendique que toutes les PLP, quelle que soit leur voie de recrutement, aient un accès à une formation professionnelle adaptée en lien avec leur expérience en établissement.

### Conforter le tutorat en l'améliorant

Plus de 90 % des stagiaires questionnés ont un-e tuteur/trice mais pour près d'1 stagiaire sur 4, ils/elles ne se trouvent pas dans son établissement ! La majorité des stagiaires sont satisfait-es de ce système, ils/elles regrettent tout de même l'absence de formation pour les tuteurs/tutrices, un tutorat parfois imposé ainsi que des emplois du temps se chevauchant et ne permettant pas d'observation ni de temps d'échanges. Certain-es dénoncent, à l'instar du SNUEP-FSU, l'ambivalence de ce système qui fait du tuteur/trice à la fois un-e conseiller-e et un-e examinateur/trice, sclérosant parfois le rapport avec le/la stagiaire.

Les réponses des stagiaires confirment les analyses du SNUEP-FSU qui poursuivra le combat engagé pour l'amélioration de la formation et de l'accompagnement des PLP. ■

Fabien Mélanie

1. Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation

# Conservation des notes au prétexte de la lutte contre le décrochage

La lutte contre les sorties sans qualification constitue un enjeu majeur pour une société qui revendique l'égalité. L'élévation du niveau de qualification des jeunes ne peut s'accompagner de l'abandon de toute une frange de la jeunesse.

Outre la perte d'estime de soi et de confiance en l'institution, les jeunes décrocheurs ont de grandes difficultés à atteindre un premier niveau de qualification. Ces jeunes, en grand nombre, subissent le chômage de longue durée et occupent les emplois les plus précaires. Leurs conditions de vie sont dégradées ainsi que leur santé. Le décrochage représente un coût financier estimé à 230 000 euros par personne<sup>1</sup>.

## Une « lutte » menée sans moyens

Najat Vallaud-Belkacem a multiplié les mesures pour lutter contre les sorties sans qualification sans forcément y mettre les moyens. Le SNUEP-FSU a pesé pour que le droit de retour en formation qualifiante inscrit dans la loi puisse se mettre en œuvre dans nos lycées. Mais ce nouveau droit reste encore à concrétiser puisque moins de 1300 jeunes sont retournés dans nos établissements en 2016. Le SNUEP-FSU a aussi soutenu le droit au redoublement dans l'établissement d'origine suite à un échec au baccalauréat. Ainsi, à la rentrée 2016, la proposition de réinscription au bac pro a progressé de 4 points (37,6 %). Cela reste encore insuffisant. Pour aller plus loin, le ministère doit octroyer les moyens nécessaires en terminale professionnelle pour faire vivre ces droits.



Mais l'ex-ministre N. Vallaud Belkacem a plutôt souhaité généraliser les parcours adaptés dès la rentrée 2016. Si le nombre de sorties sans qualification est passé de 140 000 jeunes en 2010 à 110 000 en 2014 puis 107 000 en 2015 (DEPP<sup>2</sup>), pour la ministre, des marges de progression existent sur les retours en examen. Sans aucune concertation avec les organisations syndicales, elle a décidé d'étendre la conservation des notes aux examens des CAP, BEP et bac pro dès la rentrée 2017. Elle espère « récupérer » 15 000 jeunes parmi les 40 000 qui, recalés, ne se représentent pas pour atteindre ainsi le seuil des 80 000 décrocheurs/euses en 2017.

## Priorité aux indicateurs de performance

Le Conseil supérieur de l'éducation du 23 mars 2017 a donc étudié plusieurs décrets et arrêtés permettant d'étendre le dispositif existant. Les notes sont conservées pendant

5 ans lorsque le/la candidat-e change de spécialité de diplômes.

Le SNUEP-FSU a voté contre ces textes. L'objectif de la ministre n'est pas de faire progresser les jeunes mais d'améliorer les indicateurs de performance.

En Maths/Sciences, les contenus ne sont pas communs à l'ensemble des spécialités. La conservation des notes est donc particulièrement problématique car les élèves n'auront pas reçu l'enseignement nécessaire à leur nouvelle spécialité. Cela fragilise les poursuites d'études en BTS.

Le SNUEP-FSU a rappelé qu'il n'est pas favorable à la conservation des notes en dessous de 10 en CAP ainsi qu'à la conservation des notes en dessous de 10 obtenues au BEP pour une réorientation en CAP. Cela est un mauvais signal sur la place de l'enseignement général dans les formations CAP. Ces élèves doivent pouvoir continuer à suivre l'ensemble de la formation et passer la totalité des épreuves. Ce dispositif va multiplier les possibilités de parcours à la carte et risque de fragiliser encore plus le groupe classe et les enseignements qui y sont dispensés. Le SNUEP-FSU attend du MEN une réelle prise en compte de la valeur des diplômes. ■

Jérôme Dammery

1. Évaluation partenariale de la politique de lutte contre le décrochage scolaire, une étude du cabinet Boston Consulting group (BCG) datant de 2012.
2. Division de l'évaluation, de la prospective et de la performance.

### Changement de spécialité et conservation des notes\*

Diplômes préparés	Bac pro	BEP	CAP
Notes conservées	Notes ≥ à 10 y compris celles obtenues dans un autre bac pro	Notes ≥ à 10 y compris celles obtenues dans un autre BEP ou CAP	Toutes les notes y compris celles obtenues dans un autre CAP ou ou BEP
Disciplines concernées	Français, LV1, LV2, Histoire-Géographie-EMC, EPS, Éducation socioculturelle, Arts appliqués et cultures artistiques, PSE, Maths/Sciences, Économie-droit, Économie-gestion.	Français, Histoire-Géographie, Maths-Sciences, EMC, EPS.	Français, Histoire-Géographie, Maths-Sciences, EMC, EPS, LV.

\* Arrêtés parus au Journal officiel, 11 mai 2017.

## 2016 : OÙ EN EST-ON DANS LES PRISONS ?

Dans son dernier rapport d'activité<sup>1</sup>, Adeline Hazan<sup>2</sup> constate que les 2 lois (sécuritaire et pénale) de 2016 sont non seulement restrictives en ce qui concerne les droits individuels, mais ont aussi des répercussions sur la vie quotidienne dans les prisons. La surpopulation n'a cessé de s'aggraver. D'après le rapport, celle-ci ne pourra pas être enrayerée par la seule construction de places nouvelles : il faut développer les aménagements de peine et les alternatives à l'incarcération, s'interroger sur le sens des

très courtes peines et du maintien en prison de personnes dont la santé est fortement dégradée, ces deux situations étant de plus en plus nombreuses. Mais il faut aussi s'interroger sur le climat de violence qui croît, l'importance des unités sanitaires en milieu pénitentiaire. Qu'en sera-t-il de ce rapport dans une situation politique dégradée ? ■

1. Remis aux présidents de la République, de l'Assemblée nationale et du Sénat en mars 2017.
2. Contrôleuse générale des lieux de privation de liberté.

### MADAGASCAR 1947

#### INSURRECTION ET MASSACRES

En mars 1947 les élus de Madagascar demandent le statut d'État libre, balayé d'un revers de main par V. Auriol. Les abus coloniaux et même le travail forcé continuant malgré l'abolition du régime de l'indigénat, une insurrection éclate le 29 mars 1947 et pendant 20 mois ce ne sont que crimes de guerre, destructions de villages et de récoltes, viols, exécutions sommaires... L'indépendance n'est obtenue qu'en 1960, le 29 mars est férié depuis 1967. Il faudra attendre 2005 pour que la France reconnaisse officiellement les massacres, position confirmée en 2016 au sommet de la francophonie qui a lieu à Madagascar.



© Robin Taylor

### INAUGURATION DU 1<sup>er</sup> CENTRE CULTUREL TZIGANE



Pour Alexandre et Delia Romanès, fondateurs du 1<sup>er</sup> cirque tzigane d'Europe, il fallait aller au-delà du spectacle pour faire connaître cette culture. Dans la logique de l'Union romani internationale fondée en 1971, le centre culturel Tchiriclif (oiseau en romani) est inauguré en mai 2017<sup>1</sup>.

L'URI adopte le terme *Rom* à la place de *Tzigane*, ce dernier ayant pris une connotation péjorative après 1945. En France vivent en majorité des Manouches (ou Sintés) et des Gitans (ou Kalés) composantes des peuples tziganes. Il aura fallu attendre octobre 2016 pour que la France reconnaisse sa responsabilité dans l'internement de près de 6 500 Tziganes par le régime de Vichy. Depuis 1971, le 8 avril célèbre la journée internationale des Roms, l'association la Voix des Roms veut en faire une journée de luttes plutôt que de fête.

1. Au sein du campement du cirque Romanès, Paris 16<sup>e</sup>.

## POUR NOS EXIGENCES SOCIALES, CONTRE L'EXTRÊME DROITE

Avec 10,6 millions de voix pour sa candidate au 2<sup>nd</sup> tour des présidentielles, l'extrême droite poursuit sa progression. Véritables imposteurs, ses militant-es défendent la « préférence nationale » et le repli nationaliste et prospèrent sur la colère légitime devant les politiques antisociales, libérales et austéritaires. Tout en s'efforçant de se présenter comme les véritables défenseurs des classes populaires ou encore des femmes, ils organisent et encouragent au rejet de l'autre, des étranger-es et des migrant-es. Il est urgent de construire la résistance sur le terrain social ! L'extrême droite se combat sur tous les fronts ! ■

### Lecture

#### TOUTES À Y GAGNER

Chaque année en mars, 300 à 400 femmes issues du militantisme syndical, associatif, politique et du monde de la

recherche participent aux stages intersyndicaux CGT, FSU et Solidaires. Avec 65 contributions, *Toutes à y gagner* résumait 20 années de féminisme intersyndical.



## 3 ÉLÈVES DE LP PORTENT PLAINTE CONTRE L'ÉTAT POUR DISCRIMINATION RACIALE

Le 1<sup>er</sup> mars 2017, gare du Nord, 3 lycéens d'Épinay-sur-Seine en sortie scolaire sont victimes d'un contrôle « au faciès » sous les yeux de leurs camarades et enseignante. Rien ne leur était reproché. Choqués, humiliés, révoltés, ils assignent l'État en responsabilité devant le tribunal de Paris le 10 avril pour des faits de discrimination raciale. Si l'État a déjà été condamné en novembre dernier pour de tels contrôles aux dépens de jeunes ciblés à partir de leurs origines supposées, de leur apparence et de leur âge, ces pratiques contraires aux valeurs républicaines et à la cohésion sociale perdurent. En avril 2017, la plateforme « En finir avec le contrôle au faciès » a interpellé les ministres de l'EN et de l'Intérieur pour y mettre fin. ■

## DÉCROCHAGE SCOLAIRE

## Des avancées à compléter

Le SNUEP-FSU et le SNES-FSU ont participé aux groupes de travail ministériels en 2016-2017 et obtenu de réelles avancées pour les personnels de la Mission de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS).

Les circulaires actent plusieurs aspects défendus par les représentant-es des organisations syndicales, en particulier :

- la création d'un référentiel d'activités et d'une lettre de mission académique ;
- l'obtention d'une déclinaison des ORS\* selon le lieu d'exercice et non selon l'affectation. En cas d'exercice en EPLE : 39 heures hebdomadaires sur 36 semaines, soit 1 404 heures ;
- l'obtention du lien des indemnités fixes avec le lieu d'exercice (part fixe de l'ISOE en EPLE, IFTS\* puis RIFSEEP\* ailleurs) reconnaissant ainsi les difficultés spécifiques à cette mission ;
- la mise en place d'une CLDS\* nécessaire dorénavant pour exercer au sein de la MLDS et donnant droit à l'indemnité de fonction correspondante. Les enseignant-es CPIF\* sont reconnus titulaires de cette certification de droit, tout comme les personnels enseignants non CPIF ou d'éducation, titulaires ou en

CDI, exerçant une activité à temps complet au titre de la MLDS depuis trois ans au moins en septembre 2017. Les collègues en activité au sein de la MLDS depuis moins de trois ans devront présenter cette certification, ils auront trois sessions pour l'obtenir tout en restant en poste durant cette période ;

- la création de l'indemnité de fonction liée à la certification CLDS d'un montant de 844,19 € ;
- l'expérimentation d'un mouvement interacadémique de gré à gré pour l'année 2016/2017.

## Des avancées notables, mais... des revendications demeurent :

- une ORS de 35 heures en décomptant 4 heures de travail hors temps de présence laissées à l'organisation des coordonnateurs/trices ;
- une indemnité de fonction liée à la CLDS au moins équivalente à la part variable de l'ISOE pour un-e professeur-e

principal-e de classe de 3<sup>ème</sup> (1 417,32 €) ;

- la transformation de tous les supports MLDS en ETP\* permettant une affectation définitive des personnels ainsi qu'un mouvement transparent.

Le travail sur la reconnaissance de la mission de lutte contre le décrochage scolaire doit continuer afin de permettre aux coordonnateurs/trices d'exercer leur métier dans des conditions favorables. ■

Estelle Carrier, SNUEP-FSU  
Josiane Seigneur, SNES-FSU

CLDS : certification lutte contre le décrochage scolaire

CPIF : concours réservé « Coordination pédagogique et ingénierie de formation »

ETP : équivalent temps plein

IFTS : indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires

ORS : obligations réglementaires de service

RIFSEEP : régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel

## NOUVELLE CIRCULAIRE ÉREA

## Malgré des avancées, les inquiétudes demeurent

Après plusieurs réunions préparatoires, le ministère vient de publier la nouvelle circulaire ÉREA<sup>1</sup> qui prendra effet à la rentrée 2018.

Cette circulaire reconnaît l'internat éducatif comme une réponse adaptée afin de permettre une poursuite de la scolarité et de bénéficier d'une formation qualifiante. Mais l'inquiétude demeure car désormais les assistant-es d'éducation sont amené-es à exercer des missions d'encadrement spécifiques. Pour la FSU, un tel choix prive les élèves de la présence

de professionnel-les qui ne sont pas des surveillant-es.

Un vide doit être comblé concernant l'accompagnement des jeunes lors de la veillée. Rien n'est précisé sur sa comptabilisation dans les services des PLP. Le ministère ne garantit pas le volume nécessaire d'IMP permettant le paiement du tutorat. Le SNUEP-FSU interviendra pour que les volumes correspondent à la réalité des besoins. Par contre, le rôle et la fonction de la vie scolaire autour du CPE sont rétablis et consolidés.

LE SNUEP-FSU A PESÉ POUR AMÉLIORER LES DIFFÉRENTS PROJETS

Point important, la circulaire met en avant la formation professionnelle afin de permettre aux élèves d'acquérir a minima une qualification au moins de niveau V et le renforcement des passerelles vers un bac pro.

Le SNUEP-FSU a pesé pour améliorer les différents projets. Ainsi le public concerné est bien défini et l'enseignement professionnel est dispensé dans le cadre de groupes qui ne doivent pas dépasser huit élèves.

Concernant le CAPPEI, le SNUEP-FSU a demandé que les PLP non détenteurs/trices ne soient pas inquiétés sur leur poste d'ici à 5 ans, terme de la période transitoire. Il a réaffirmé le besoin de suivi annuel de cette nouvelle certification sur le volet ressources humaines. ■

Nicolas Duveau  
Nasr Laksassi

1. Circulaire n° 2017076 du 24/04/2017.





# BULLETIN DE PRÉ-ADHÉSION POUR L'ANNÉE 2017-2018

**Aux tarifs préférentiels 2016-2017**

Adhésion valable jusqu'au 31/08/2018

Adressez ce bulletin d'adhésion et votre règlement à votre section académique **avant le 30/09/2017**

ou au SNUEP-FSU 38 rue Eugène Oudiné 75013 PARIS  
Courriel : snuep.national@wanadoo.fr ; site : www.snuep.fr

**MERCI de remplir complètement et LISIBLEMENT ce bulletin : cela facilite le travail des militant-es.**

Ancien-ne adhérent-e oui  non   
 n° d'adhérent-e (facultatif) :  
 M.  Mme   
 NOM : .....  
 Nom de naissance : .....  
 Prénom : .....  
 Date de naissance : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_  
 Adresse complète: .....  
 .....  
 .....  
 Tél. fixe : .....  
 Tél. portable : .....  
 E-mail : .....

**En adhérant au SNUEP, vous rejoignez la FSU, 1<sup>re</sup> fédération de l'Éducation nationale.**

**Pour les retraité-es, l'adhésion au SNUEP inclut l'adhésion à la FGR.**

ACADÉMIE (au 01/09/2017) : \_\_\_\_\_

### SITUATION ADMINISTRATIVE

PLP  CPE  AED

Classe normale  Hors classe  Stagiaire

Contractuel-le  CDD  CDI  Vacataire

Échelon au 01/09/17 : ..... Depuis le : \_\_/\_\_/\_\_

Emploi particulier : (ATP, AFA, CPA, détachement, Greta, MLDS, inspection, ZR, congés divers) : .....

retraité-e  en congé  sans emploi

Discipline précise : .....  
 Code (si connu) : .....

**66 % de votre cotisation est déductible des impôts (100% si frais réels) ou**  
**Votre cotisation permet d'obtenir un crédit d'impôt si vous n'êtes pas imposable**

### AFFECTATION

LP  SEP  SEGPA  EREA

Collège  Lycée  SUP  FC

Nom de l'établissement : .....

RNE (facultatif) : .....

Ville : .....

Si TZR Etab. d'exercice : .....

Rattach. admin : .....

### COTISATIONS DES PLP ET CPE

E.A.P. : 27 € - Assistant d'éducation : 36 € - Sans traitement : 27 €

Non-titulaire : 93 € - Non-titulaire Réunion : 111 € - Non-titulaire Guyane : 85 €

Temps partiel : au prorata de la quotité de traitement

### RÈGLEMENT DE LA COTISATION

Temps partiel : ..... % Nombre d'heures : .....

Montant : ..... €

Mode de paiement :

1. Chèque-s : 1  2  3

2. Prélèvement\* en 3 fois  en 6 fois

3. Virement bancaire  (Demandez le RIB à votre section académique)

\*En cas de première demande, ou en cas de changement de coordonnées bancaires, joindre un RIB et remplir le formulaire d'autorisation de prélèvement.

**Dès que l'adhésion est enregistrée, elle est définitive et ne peut être remboursée.**

Éch.	Métropole		La Réunion		N <sup>de</sup> Calédonie Polynésie Française		Guadeloupe Mayotte Martinique Guyane	
	Cl. Norm	H.C.	Cl. Norm	H.C.	Cl. Norm	H.C.	Cl. Norm	H.C.
1	111	156	144	204	17272	24700	129	183
2	120	177	156	216	18712	27565	138	207
3	126	192	165	252	19690	29356	147	228
4	132	204	174	268	21122	32935	156	240
5	141	216	186	281	22196	34366	168	255
6	144	231	189	303	22553	36874	171	271
7	156	243	204	318	24700	38662	183	285
8	165		216		26134		195	
9	177		231		27923		207	
10	192		252		30431		225	
11	204		268		32935		240	
RETRAITÉ-ES METROPOLE - GUADELOUPE - GUYANE - MARTINIQUE - MAYOTTE								
	PLP 1	87 €	PLP CN	96 €	PLP H.C.	108 €		
RETRAITÉ-ES DE LA RÉUNION								
	PLP 1	117 €	PLP CN	129 €	PLP H.C.	144 €		
RETRAITÉ-ES DE NOUVELLE CALÉDONIE ET POLYNÉSIE FRANÇAISE EN CFP								
	PLP 1	10 383	PLP CN	11 457	PLP H.C.	12 888		

Le SNUEP-FSU pourra utiliser les informations ci-dessus pour m'adresser les publications syndicales. Je demande au SNUEP-FSU de me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions.

Je l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et les traitements automatisés dans les conditions fixées par les art. 26 et 27 de la loi du 06/01/78. Cette autorisation, à reconduire lors du renouvellement d'adhésion, est révoquée dans les mêmes conditions que le droit d'accès, en m'adressant au SNUEP-FSU.

**Pour l'enseignement professionnel  
 > Offensifs et engagés!**

Date : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

Signature :



# Voter pour Construire une banque qui nous ressemble !

Parce que la **CASDEN** est une banque coopérative,  
ce sont les **Sociétaires** qui décident.

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire\* CASDEN de mai 2017,  
en ligne ou par courrier **exprimez-vous, votez !**  
**Chaque voix compte !**



CASDEN Banque Populaire - Société Anonyme Coopérative de Banque Populaire à capital variable. Siège social : 91 Cours des Roches - 77186 Noisiel. Siret n° 784 275 778 00642 - RCS Meaux. Immatriculation ORIAS n° 07 027 138  
BRFC - Société anonyme à directeur et conseil de surveillance au capital de 155 742 320 €. Siège social : 50 avenue Pierre Mendès France - 75201 Paris Cedex 13. RCS PARIS n° 483 455 042. Immatriculation ORIAS n° 08 045 100  
BROCA & WERNICKE - Illustration : KiloMier.

Rendez-vous sur [casden.fr](http://casden.fr)

Suivez-nous sur [f](#) [t](#) [in](#) [v](#)

\* L'Assemblée Générale Ordinaire CASDEN se tiendra le 17 mai 2017 ou à défaut de quorum, le 31 Mai 2017.



CASDEN, la banque coopérative de toute la Fonction publique